

XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Questions-guides pour les commissions

COMMISSION C

Mercredi 28 novembre 2007, 14h30-18h

RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AUX INTERVENTIONS INTERNATIONALES LORS DE CATASTROPHES

Objet

La Commission C donne aux membres de la Conférence la possibilité d'examiner des idées visant à améliorer la préparation juridique aux catastrophes. Il serait utile que les membres de la Conférence formulent des suggestions concernant des moyens d'utiliser les *Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe* (Lignes directrices IDRL) au niveau national. Leurs avis sur la façon dont la Fédération internationale et les Sociétés nationales intéressées peuvent apporter leur concours aux États pour utiliser ces lignes directrices seront également bienvenus. Les membres de la Conférence pourraient aussi réfléchir à la façon dont des initiatives régionales et mondiales pourraient compléter la préparation juridique effectuée à l'échelon national. Les discussions pourraient en outre permettre d'identifier, à tous les niveaux, des partenaires qui devraient être associés au travail effectué sur ces questions une fois que les Lignes directrices auront été adoptées par la Conférence internationale.

À cet égard, et sans préjudice du travail effectué au sein du Comité de rédaction, les membres de la Conférence pourraient examiner les questions-guides suivantes :

Questions-guides :

- En quoi les Lignes directrices peuvent-elles être utiles dans votre contexte national?
- Quelles mesures supplémentaires peuvent être prises pour promouvoir la préparation juridique à l'intervention en cas de catastrophe ?
- Comment les Sociétés nationales peuvent-elles le mieux aider leurs gouvernements à améliorer cette préparation juridique ?
- Comment les questions soulevées par les Lignes directrices IDRL pourraient-elles être traitées au niveau régional ou sous-régional ?
- Comment les efforts visant à développer la préparation juridique à l'intervention en cas de catastrophe peuvent-ils être liés à d'autres initiatives mondiales telles que le suivi du Cadre d'action de Hyogo ?

* * * * *

Les membres de la Conférence sont invités, lorsqu'ils traiteront les questions ci-dessus, à tenir compte du thème général de la Conférence internationale, « Ensemble pour l'humanité », et à examiner les questions suivantes :

- v Quels types de partenariats et d'actions menées en collaboration pourraient être mis en place aux échelons national et local entre les gouvernements, les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres parties prenantes pour œuvrer au renforcement du cadre juridique national d'intervention en cas de

catastrophe ?

- v Comment les synergies et la coopération peuvent-elles être améliorées au niveau international pour compléter et appuyer les mesures nationales de préparation juridique ?
- v Comment la collaboration avec des organismes régionaux peut-elle être développée ou améliorée afin de contribuer au renforcement de la préparation juridique au niveau national ?